

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-20 du 26 février 2010 modifiant la décision DG n° 2010-15 du 11 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique**

NOR : SASM1030135S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5121-159 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2010-15 du 11 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de la décision DG n° 2010-15 du 11 février susvisée est modifié comme suit :

Au lieu de « Mme ALT (Martine) », lire : « Mme ALT-TEBACHER (Martine) » ;

Au lieu de « Mme DAMASE Christine », lire : « Mme DAMASE-MICHEL Christine ».

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 26 février 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT